CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 66/2025/114481/D01:1

RÉF. 66/2025/114481/D01:2

DATE DU CONTRÔLE	**18/08/2025 (09:30 - 10:25)**	AGENT VISITEUR	**Chirel Ngueguem**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Avenue des prisonniers politiques, 6 (étage 2e Droite) - 1150 Woluwé saint pierre**	TYPE DE CONTRÔLE	**Visite de contrôle (6.5.)**

› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Avenue des prisonniers politiques, 6 (étage 2e Droite) - 1150 Woluwé saint pierre**
Type de locaux	**[illegible]**
Objet du contrôle	**[illegible]**
Gestionnaire	**[illegible]**
Responsable des travaux	**non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**
Organisme à l'origine du PV précédent	**AIB Vinçotte**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**SIBELGA**
Code EAN	**541448920706711922**
Numéro du compteur	**84888323**
Index jour/nuit	**040333/**
Type de coupure générale	**Disjoncteur**
Câble compteur - tableau	**VOB 3 x 10**
Tension nominale de service	**3x230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**20A**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | **Nombre de tableaux** 2 | **Nombre de circuits** 14

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	**D'avant le 1/10/1981**	Dispositif différentiel de tête	**ID - 40A - 300mA - type A - test OK**
Type d'électrode de terre	**Piquets - Prise de terre commune**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 30mA - type A - test OK**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**18**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 300mA - type A - test OK**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**OK**	Fixation/Etat/Détérioration matériel	**OK**
Test de continuité	**Concluant**	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**OK**
Contrôle boucle de défaut	**Concluant**	Protection contre les contacts directs	**OK**
Protection contre les contacts indirects	**OK**	Résistance générale d'isolement (MΩ)	**47,3**
		Adéquation DPCDR – prise de terre	**OK**
		Adéquation protections surintensités – sections	**OK**

CONCLUSION : CONFORME

A la date du **18/08/2025 , l'installation électrique de Avenue des prisonniers politiques, 6 (étage 2e Droite) - 1150 Woluwé saint pierre est conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **18/08/2050.**

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 66/2025/114481/D01:1

RÉF. 66/2025/114481/D01:2

› REMARQUES

- La résolution des infractions, qui ont été constatées avant le 1er juin 2023 lors d'une visite de contrôle, et la vérification de leur disparition restent d'application conformément aux sections 9.1.3. et 9.1.4. du livre 1. Cette vérification a pour objectif de lever les infractions basées sur les prescriptions qui les ont constatées. Si des modifications ou des extensions ont été apportées sur l'installation électrique, ces dernières doivent répondre aux prescriptions d'application au moment du contrôle (sous-section 6.4.7.3. du livre 1), moyennant les éventuelles dispositions dérogatoires d'application sur les modifications ou extensions.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Le début de la réalisation de l'installation électrique date d'avant le 1ier juin 2023

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 66/2025/114481/D01:1

RÉF. 66/2025/114481/D01:2

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

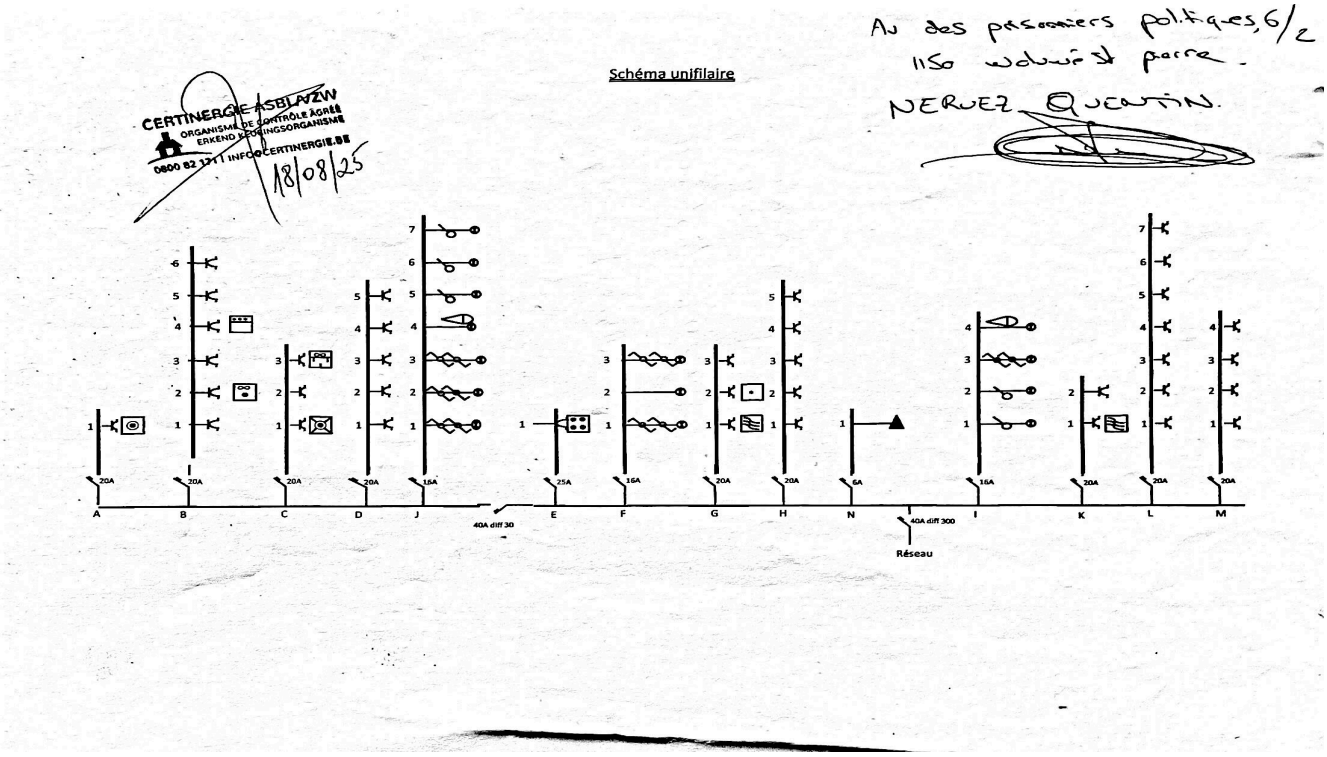

Plan(s) de position de l'installation

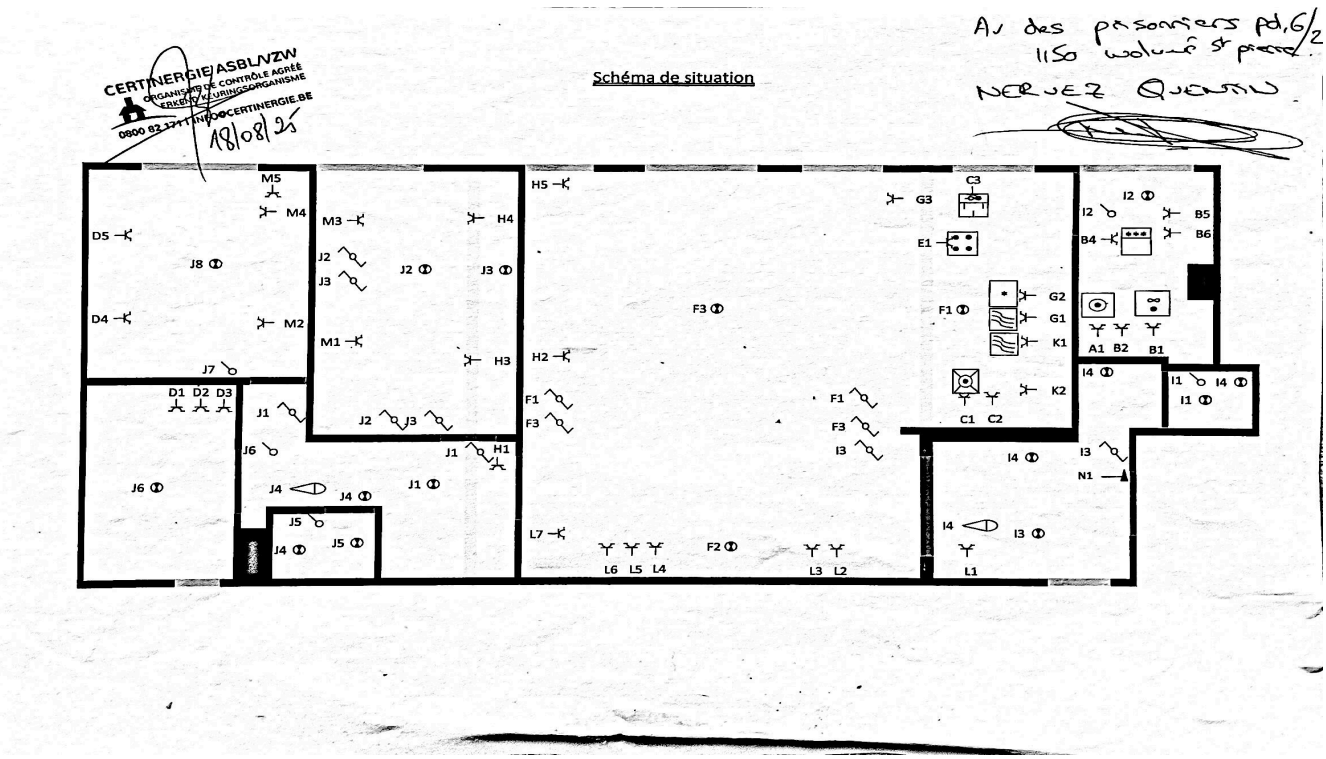

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 66/2025/114481/D01:1

RÉF. 66/2025/114481/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)